

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 04 FEVRIER 2020

Absents: PALISSE L. – GUESSOUM N. – MOURET F. – PRUDHOMME N. – BENSALEM S. – PAVIOT B. - GAUTHERON B. - NUNES H. - (Excusés)

J. PARIS-CADET donne procuration à MC. ANCIAN

---

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

---

### **OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 10/04/2014, il a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Madame CORTINOVIS Danielle pour un T1 bis à compter du 04.01.2020
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Monsieur POYARD Albert pour un T1 à compter du 10.01.2020
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle LAKHDAR-AZZOUZ Célia avec le Lycée Professionnel Xavier Bichat à NANTUA (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 06 Janvier 2020 au Vendredi 24 Janvier 2020 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle GIROD Morgane avec le Lycée Professionnel Xavier Bichat à NANTUA (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 04 Mai 2020 au Vendredi 05 Juin 2020 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle EL BOUHALI Chakira avec le Lycée Professionnel Xavier Bichat à NANTUA (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 06 Janvier 2020 au Vendredi 24 Janvier 2020 inclus.
- Convention d'observation du milieu scolaire avec Mademoiselle TASCI Ceyda avec le LPPRA de NANTUA (AIN) et l'Ecole Maternelle du Pré des Saules du Lundi 30 Mars 2020 au Vendredi 24 Avril 2020.
- Contrat d'assistance système et réseau informatique pour l'année 2020 avec la Société MOSAIC pour un montant HT de 2 473.09 €.
- Devis de l'ONF pour travaux 2020 en forêt pour un montant TTC de :
  - 12 688.63€ pour les travaux sylvicoles (dont 9425 en investissement)
  - 432.00 € pour assistance technique sur Travaux d'exploitation des scolytés
  - 589.05 € pour abatage arbres dangereux –
  - 3 469.16 € pour les travaux de maintenance (entretien du parcellaire)
  - 773.76 € pour assistance technique sur les travaux d'exploitation affouages.
- Devis de Pascal PRUNIAUX, Géomètre Expert (01100 OYONNAX) pour relevé topographique projet ANRU côté J. Vallès pour un montant HT de 5 990€
- Devis de MICROFOR Informatique pour intervention sur poste informatique de la Police Municipale (entretien + Licence anti virus pour un montant TTC de 612.00 €.
- Devis de OKTEO - EX MICROFOR - (Bellignat)) pour contrat maintenance informatique des écoles pour un montant TTC de 1 075.20 €.
- Devis de l'Entreprise d'Insertion des Jeunes et Adultes de l'Ain (01100 OYONNAX) pour le nettoyage des délaissés communaux (Chemins du Chatelard et ses abords- route de la caserne – embranchement Rd984) pour un montant HT de 4 960 €.
- Devis de GARAGE RMA DOMINGO (01100 BELLIGNAT) pour :
  - L'entretien du tracto pelle service Espaces Verts pour un montant TTC de 1 073.78 €
  - L'entretien du véhicule espaces verts ATEGO pour un montant TTC de 1 340.86 €
  - L'entretien du véhicule espaces verts M210 pour un montant TTC de 3 314.21 €
  - L'entretien du véhicule Voirie SPRINTER pour un montant TTC de 667.96 €
  - L'entretien du véhicule Voirie UNIMOG pour un montant TTC de 556.68 €.

- L'entretien du véhicule Voirie FUSO pour un montant TTC de 621.52 €
  - L'entretien du véhicule Voirie Balayeuse pour un montant TTC de 2 480.98 €
- Devis de GARAGE MURAT NISSAN (01100 BELLIGNAT) pour Réparation du véhicule ESPACES VERTS Clio pour un montant TTC 1 148.46 €.
- Devis de GARAGE ANGELOZ (01100 BELLIGNAT) pour la pose de pneus neige sur véhicule Voirie KANGOO pour un montant TTC 158.52 €.
- Devis de D. SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour /
- Travaux de réparation du portillon Espaces Verts pour un montant TTC de 114.00 €.
  - Soudure pot d'échappement sur le véhicule déneigeuse pour un montant TTC de 156.00 €
  - Fourniture et pose porte acier bâtiment SODIPRAM pour un montant TTC de 1 776.00 €
- Devis de ENSEIGNES EB (01580 SAMOGNAT) pour :
- Fourniture panneau support tôle aluminium « MARAIS » pour un montant TTC de 120.00 €.
  - Fourniture panneau stationnement Place de l'Hôtel de Ville pour un montant TTC de 122.40 €
  - Changement Logo Villes et Villages fleuris pour un montant TTC de 306.00 €
- Devis de PARTENAIRES SPORTS (38180 SEYSSINS) pour réparation main courante du Complexe sportif pour un montant TTC de 812.88 €.
- Devis de MARMIER Thierry (01430 CHEVILLARD) pour :
- Travaux de débroussaillage et d'égagement Zone du Moulin pour un montant HT 550 €
  - Travaux de fauchage merlon du stade – fossé et talus (2 passages) pour un montant HT de 1 400 €
  - Travaux de fauchage et élagage des routes forestières canton de la forêt noire pour un montant HT de 2 350 €
  - Travaux de fauchage et élagage des routes forestières côté chatelard pour un montant HT de 1 700 €
  - Travaux de fauchage et élagage délaissés communaux vers Cimetière pour un montant HT de 400 €
- Devis Des Ets LAURAND (01100 OYONNAX) pour :
- La recherche d'infiltrations sur le toit de la salle de Judo pour un montant TTC de 342.00 €
  - L'échange de la faîtière des vestiaires foot pour un montant TTC de 2 079.20 €
  - La réfection de la charpente des vestiaires foot pour un montant TTC de 22 338.00 €
  - Devis de LYPSIS (01100 GROISSIAT) pour le changement de serrure service voirie-bâtiments pour un montant HT de 220.00 €
- Devis de LE SOUFFLE VERT (69 VILLEFRANCHE) pour :
- achat de produits horticoles service espaces verts pour un montant TTC de 1 284.45 €
  - Fertilisation CSIS pour un montant TTC de 4 861.74 €
- Devis de OREXAD FIM (01100 GROISSIAT) pour :
- l'achat d'une meuleuse service bâtiments pour un montant HT de 279.90 €
  - L'achat d'un bac à sel pour un montant HT de 270.00 € (Marpa)
- Devis des ETS DOUBLET (59710 AVELIN) pour la réparation stand (service festivités) pour un montant TTC de 477.60 €.
- Devis des ETS PAREDES (69740 GENAS) pour :
- achat de produits d'entretien et matériel pour entretien des bâtiments communaux pour un montant TTC de 7 185.63 €
- Devis des ETS BABOLAT (01 LOYETTES) pour le remplacement d'un mât accidenté Rue de la Courbe pour un montant TTC de 1 320.00 €.
- Devis des FSPI (01580 IZERNORE) pour :
- Le remplacement des batteries BAAS du Centre Social et Culturel J. Prévert pour un montant TTC de 632.40 €.
  - Le remplacement des batteries BAAS à l'Eglise pour un montant TTC de 85.63 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie Club House les Montains pour un montant TTC de 105.36 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie à l'Ecole Primaire PDS pour un montant TTC de 74.81 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie à l'Ecole Maternelle Pré des Saules pour un montant TTC de 74.81 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie à l'Ecole Primaire Les Sources pour un montant TTC de 157.45 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie au Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 85.63 €
  - Le remplacement BAES à la Mairie pour un montant TTC de 598.44 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie au service Voirie pour un montant TTC de 292.58 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie Salle Polyvalente pour un montant TTC de 864.00 €

- Le remplacement d'un mât protection incendie Salle Chalet 1<sup>er</sup> étage pour un montant TTC de 298.54 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie à la MARPA pour un montant TTC de 157.88 €
  - Le remplacement d'un mât protection incendie Services Espaces Verts pour un montant TTC de 440.40 €
  - Le remplacement des extincteurs à l'Ecole Primaire Les Sources pour un montant TTC de 122.98 €
- Devis des ETS TEREVA (01100 OYONNAX) pour l'achat d'un aspirateur eau-poussières pour un montant TTC de 231.60 €.
  - Contrat d'entretien avec les Ets MATHIEU (62 ARRAS) pour la balayeuse : redevance annuelle de 3 565.50 € HT.
  - Devis des Ets MATHIEU (62 ARRAS) pour pièces de la balayeuse pour un montant TTC de 1 480.57 €.
  - Devis des CHARVET LA MURE BIANCO (01100 BELLIGNAT) pour le remplissage de la cuve pour un montant TTC de 1 020.00 €.
  - Devis des Ets GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour l'achat de petits matériels service espaces verts pour un montant TTC de 484.32 €.
  - Devis des SARL LES MORELLES (01310 POLLIAT) pour fleurissement 2020 pour un montant TTC de 3 254.05 €.
  - Devis de AREMA (38110 ROCHETOIRIN) pour l'entretien peinture routière pour un montant TTC de 1 905.25 €.
  - Devis de TERIDEAL (69740 GENAS) traitement anti hannetons pour les stades pour un montant TTC de 2 502.83 €.
  - Devis de DUCRET (01430 MAILLAT) pour le remplacement du plateau local boule lyonnaise pour un montant TTC de 355.49 €.
  - Devis de CMVI (01430 ST MARTIN DU FRESNE) pour la réparation de la benne MAXITY pour un montant TTC de 1 020.00 €.
  - Devis de SOLEUS (69120 VAULX EN VELIN) pour le contrôle des équipements sportifs et aires de jeux pour un montant TTC de 630.00 €
  - Devis des Ets DECHAMBOUX (74800 LA ROCHE SUR FORON) pour la collecte et traitement des déchets industriels pour un montant TTC de 73.20 €
  - Devis des Ets ENGENIUS (94130 NOGENT SUR MARNE) pour la réparation du téléphone de la Résidence Dallex Allomert pour un montant TTC de 220.20 €
  - Contrat d'entretien avec les Ets BODET (69805 ST PRIEST) pour Horloge et le mécanisme des cloches de l'Eglise de BELLIGNAT pour un montant TTC de 228.00 €
  - Devis de la Station Oyonnaxienne Service Dépannage (01100 BELLIGNAT) pour la réparation du lave-linge des Services Techniques pour un montant TTC de 134.42 €
  - Devis de ABYSS DIAG (01100 OYONNAX) pour diagnostics (DPE) pour la vente du local 02 Ter Place de l'Hôtel de Ville pour un montant TTC de 450.00 €
  - Devis des Ets PRUNIAUX, pour division en volume du 2 place de l'hôtel de ville (ilot du lavoir) en vue de la vente du pressing, pour un montant de 1 056.00 € TTC

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE acte à Monsieur le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

---

**OBJET : CESSION DE FONDS DE COMMERCE « LES RENOUILLUS »**

Rapporteur : JJ. ARBANT

Monsieur Jean-Georges ARBANT rappelle que la Commune est propriétaire du bâtiment sis au 5 et 7, Place de l'Hôtel de ville, soumis à bail commercial depuis le 31.03.2005, renouvelé aux termes d'un acte notarial le 30.04.2013 et modifié par avenant les 17 et 22 juillet 2015 (ajout du local sis au 7 place de l'hôtel de ville d'environ 27 m<sup>2</sup> - local ex-infirmière)

Monsieur Jean-Georges ARBANT informe les membres du Conseil qu'un compromis de vente a été signé le 12 décembre dernier entre Madame Briot épouse CLOAREC Géraldine, gérante de la sarl « les renouillus », titulaire du bail et Mme Natacha HOTELLIER , avec faculté de se substituer toute société.

Ledit fonds de commerce est situé dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité défini par la ville de BELLIGNAT le 7 avril 2015.

Considérant que le projet de Mme Natacha HOTELLIER est conforme aux attentes de la Commune, il n'est pas utile de faire usage du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, dans le cœur de ville de BELLIGNAT.

Il est prévu au bail , article 18 : CESSION-SOUS-LOCATION que le preneur ne pourra céder son droit au bail, sauf autorisation expresse et préalable du bailleur.

A ce titre, Monsieur ARBANT sollicite l'avis du Conseil sur cette cession.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

AUTORISE LA CESSION DU FONDS DE COMMERCE à Mme Natacha HOTELLIER avec faculté de se substituer toute société.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le MAIRE pour intervenir à l'acte de cession aux fins d'effectuer toutes les opérations d'usage en la matière.

---

**OBJET : VENTE LOCAL COMMERCIAL ILOT DU LAVOIR – 01 TER PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**

**Rapporteur : JG. ARBANT**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du commerce ou est installé le Pressing de la Fontaine, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble « Ilot du lavoir » au 2 ter place de l'hôtel de Ville. (Surface approximative 190 m<sup>2</sup>).

Le commerce se porte bien, et la Sté CLEMENTE ACCESSOIRES, actuellement locataire a fait part de son souhait d'acheter le local à la Commune.

Monsieur le Maire présente l'Avis des domaines en date du 06.02.2019, faisant état d'une estimation à 218 000 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Monsieur le Maire propose de vendre ledit local au prix négocié avec M. CLEMENTE de **175 000 €**, pour prendre en compte la vétusté des huisseries.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

AUTORISE la vente dans les conditions désignées ci-dessus avec M. CLEMENTE avec faculté de substitution d'une société dont elle sera actionnaire.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités utiles à cette transaction.

---

**OBJET : AFFOUAGES 2020**

Rapporteur : B. VINCENT

Monsieur VINCENT rappelle que la Commune avait décidé en début de mandat le principe de proposer de l'affouage aux habitants de BELLIGNAT tous les 2 ans.

Il est donc proposé de réaliser la même opération qu'en 2016 et 2018, à savoir proposer un affouage, délivré sous la forme de bois façonné en bord de route. Il s'agit de permettre aux habitants de Bellignat, se chauffant au bois, de bénéficier d'un affouage sans avoir à s'équiper lourdement et en limitant les risques liés au débardage.

Il rappelle le principe de ce mode de délivrance qui consiste à faire couper par la Commune les bois concernés et à remettre les bois déposés en bord de route aux affouagistes.

La mairie a d'ores et déjà recueilli des pré-inscriptions pour avoir une idée du nombre de lots nécessaires.

A ce jour **16 foyers** ont déclaré être intéressés par un affouage.

L'exploitation des bois aura lieu sur les parcelles **11 et 12 de la forêt noire**

Il est proposé que la redevance soit proportionnelle au nombre de m<sup>3</sup>/ lot.

Il propose que le règlement soit le suivant :

- le mode de partage de l'affouage sera fait, conformément à l'article L 145.2 du Code Forestier, par foyer, domicilié à BELLIGNAT à la date des inscriptions.
- un rôle d'affouage sera ouvert en mairie pour l'année 2020. Les inscriptions se feront du 06/02/2020 au 29/02/2020.
- la présence du demandeur sera obligatoire pour l'enregistrement de l'inscription. Un justificatif de domicile sera joint à la fiche d'inscription qui précisera également que le demandeur atteste sur l'honneur utiliser un chauffage à bois pour sa résidence principale.
- le demandeur de bois devra s'acquitter du paiement de la taxe d'affouage sous 2 semaines après le tirage au sort.
- la vente ou la rétrocession du bois issu de la coupe d'affouage est interdite.
- Le volume des lots se situera approximativement entre 6 m<sup>3</sup> et 9 m<sup>3</sup>
- La redevance d'affouage à percevoir par la commune est fixée à **30 € HT / m<sup>3</sup>** (non soumis à TVA), ce qui correspondra approximativement au coût d'exploitation.

Un tirage au sort pour l'attribution des lots sera organisé avec ONF courant juin 2020

- le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au **15.11.2020**

M. le Maire prononcera la déchéance des droits relatifs aux lots qui n'auraient pas été exploités ou enlevés à cette date.

Pour éviter les vols, il est fortement conseillé aux affouagistes d'évacuer le bois au fur et à mesure qu'il est débité.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE et VALIDE** l'exposé de Monsieur VINCENT
- **DIT** que les frais d'exploitation et la taxe d'affouage seront enregistrés au budget annexe des forêts.

---

#### **OBJET : SUBVENTION ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET APPRENTISSAGE**

**Rapporteur : MC. ANCIAN**

Madame Marie-Claude ANCIAN informe le Conseil Municipal des demandes de subventions des établissements scolaires accueillant des jeunes en apprentissage.

Elle propose que comme la commune l'a toujours fait, des subventions soient attribuées aux seuls organismes d'apprentissage qui accueillent des jeunes âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire concernée soit 2019-2020 et habitant à Bellignat.

Elle propose d'attribuer la somme de **80 €** par élève. Les demandes concernent :

- **Le Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain pour** EL BOUHALI Yasmina  
FERCHICHI Mélina  
BOUDIAB Leyla  
MARTELET Sylvain  
LANCE Yanis  
LEVENEUR Chloé  
MAHJOUBI Sabrina
  
- **Lycée SAINT SORLIN** MOURET Nathan
  
- **Maison Familiale Rurale "La Vernée" pour** DOMINGUEZ Julien

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

**ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle de :  
**560** Euros au Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain  
**80** Euros pour la Maison Familiale Rurale « La Vernée »  
**80** Euros au Lycée SAINT SORLIN

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574 du BP 2020

---

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BOULE SPORTIVE**

Rapporteur : V. RAVET

Le Conseil Municipal est sollicité pour verser une subvention à l'association « Boule Sportive » en lieu et place des coupes habituellement remises pour le challenge de la Municipalité qui aura lieu le Samedi 16 Mai 2020.

En effet, grâce à cette subvention le club peut récompenser les compétiteurs avec des lots et non des coupes dont plus personne ne s'intéresse.

Le montant de la subvention pourrait être fixé à 500 €

Le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574 du BP 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 500.00 € à l'association « Boule sportive » en lieu et place des coupes habituellement remises pour le challenge de la Municipalité qui aura lieu le 16 Mai prochain.

A.T.D.O : Assistance technique à donneur d'Ordre après devis de travaux accepté

**Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure**

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

---

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur : V. PITTION

Il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à la loi du 06 février 1992, un débat d'orientations budgétaires est rendu obligatoire avant le vote du budget primitif dans les collectivités de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et a modifié un certain nombre d'articles relatifs aux modalités du DOB en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport présenté à l'assemblée donne lieu à débat afin de fixer les grands axes en matière d'investissement, de fiscalité et d'emprunt pour l'exercice 2020.

A la suite d'une large discussion, il est décidé de ne pas prévoir le vote du Budget Primitif 2020 sur le présent mandat, laissant ainsi toute latitude à la prochaine équipe qui pourra le voter jusqu'au 30/04/2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 :

- 📁 La maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement satisfaisante.
- 📁 La stabilité des taux d'imposition.
- 📁 La réalisation de projets d'investissement.

---

**APRES EXAMEN ET DISCUSSION, LE CONSEIL  
OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire indique que l'expertise du bâtiment communal vestiaire foot qui a été sinistré l'année dernière a été faite et que, sur l'ensemble des travaux, resteront à notre charge environ 6 000 € correspondant à la vétusté, des travaux complémentaires de peinture et la franchise). Les travaux devraient débuter dès le retour des beaux jours en Mars prochain.

Monsieur le Maire indique concernant la vente du Pressing, qu'il est préférable de vendre le local maintenant et de laisser le futur propriétaire réaliser les travaux d'isolation lui-même. Il pourra certainement avoir des aides, et surtout réaliser les travaux tels qu'il les entend. La commune n'a pas intérêt à investir maintenant dans ce local, non soumis à TVA.

Monsieur RABANT revient sur la loi de finance 2020, qui indique que la DGF ne saurait être inférieure à 5€ / habitant, environ 20 000 € pour BELLIGNAT, avec un FPIC identique à 2019.

Toujours au niveau budgétaire, Monsieur ARBANT rappelle qu'il est important d'être attentif au résultat de l'année écoulée mais qu'il convient de tenir compte des reports et des spécificités de chaque budget. Aussi 2019 est une année spécifique, influencée par les budgets eau assainissement transférés à HBA, des délais de paiements différents avec 2019. (sur 2019, ont été payés les vœux 2019 et les vœux 2020, l'entretien annuel des véhicules 2019 et 2020, etc...). Le résultat 2019 est en réalité plus important qu'il ne paraît. (37 000 € de report, etc...)

Concernant les salaires, le mois de janvier confirme la tendance avec 13 000 € de moins qu'en 2019. Il conviendra de poursuivre les efforts pour pouvoir financer les investissements du mandat à venir.

Ce mandat n'a pas été riche en investissement mais nous avons permis un désendettement important qui laissera des opportunités d'emprunt aux équipes suivantes (2.4 /2.5 Millions d'Euros d'emprunt possibles)

Au 01/01/2026, sans nouveaux emprunts, le capital restant dû sera de 900 000 €. La situation financière est bien meilleure qu'elle ne l'était à la fin du mandat précédent, qui avait du supporter l'opération non prévue du centre commercial du Pré des Saules.

Monsieur ARBANT présente quelques devis de travaux qu'il souhaiterait voir réaliser, comme :

- la réfection en béton désactivé du parvis de la fontaine de la rue du bac, ou
- l'achat d'une désherbeuse à gaz avec chariot, pour les services techniques en complément de la machine existante, pour les petits espaces.
- La pose de caméras devant le lycée ou le long de la route de la Forge, etc....

Monsieur ARBANT rappelle que le Conseil Municipal a jusqu'au 31.04.2020 pour voter le budget et sollicite l'avis du Conseil actuel sur le vote du budget 2020 avant ou après les élections.

Le Conseil Municipal, dans la mesure du possible, souhaiterait laisser cet acte budgétaire à l'équipe suivante.

Le rapport d'orientation budgétaire ayant été présenté et ayant donné lieu à débat ce jour, le budget devrait théoriquement être voté dans le délai de 2 mois, ce qui ne pourra être le cas. Renseignements seront pris auprès de la préfecture pour connaître les dispositions à prendre dans ce cas.

Lors du prochain Conseil Municipal, sera proposé le vote d'un AP / CP pour la gestion pluriannuelle des dépenses (autorisation de programme / Crédit de paiement) notamment pour les travaux liés à l'ANRU. En effet, pas moins de 4 400 000 € HT de travaux sont prévus au niveau communal dans le cadre du projet de rénovation urbaine et s'échelonnent de 2020 à 2025/6

**Les Autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées **pour le financement des investissements**. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **crédits de paiement** (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement

Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices (c'est le cas de l'opération de rénovation urbaine) la consommation des Crédits de paiement est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

Le **mercredi 19 février** prochain aura lieu la signature de la convention de renouvellement urbain en présence de M. Nicolas GRIVEL, directeur général de l'ANRU, qui nous fait l'honneur de venir visiter nos quartiers OYONNAX et BELLIGNAT.

Concernant l'aménagement de l'espace santé, le choix de l'architecte est fait : c'est l'atelier 3 de BOURG EN BRESSE qui a été retenu.

Monsieur ARBANT remet à Marie-Claude ANCIAN le diplôme relatif à la médaille communale de vermeil remis lors de la cérémonie des vœux, il profite de cet instant pour la remercier de son implication à ses côtés. Ils remercient par ailleurs toutes les personnes qui ont répondu présentes à leur invitation pour la cérémonie des vœux qui a été très appréciée.

Enfin, Il est demandé au membre du conseil de bien vouloir se rendre disponible pour la tenue des bureaux de Vote les 15 et 22 mars prochains, sachant que les présidences des bureaux seront assurées par Marie-Claude ANCIAN et Jean-Georges ARBANT.

Le prochain conseil Municipal est programmé pour le 26 février prochain.